



Editorial Claude Riboulet, président de l'IDRRIM

Le second trimestre a été riche en échanges entre les forces vives de l'IDRRIM et de PIARC France qui ont négocié les meilleures conditions de la mise en œuvre opérationnelle de la fusion des deux associations. Les questions de gouvernance de l'Association fusionnée, de prérogatives sur les sujets internationaux, de gouvernance de son conseil stratégique international ont toutefois provoqué quelques rapports de force assez naturels dans ce type de processus qui ont pu me conduire à prendre une position un brin provocante en AG de l'IDRRIM le 21 mai 2025. J'ai en effet réclaté que la confiance réciproque entre les deux partenaires prévale comme prérequis à la fusion effective. Ce petit coup de pression a permis de reprendre un peu de hauteur de vue et de refaire la mise au point sur l'enjeu principal de la fusion : bénéficier des apports mutuels pour former une Association portant plus efficacement les attentes d'une communauté technique élargie. Les derniers points de friction étant maintenant résolus, je réaffirme tout l'intérêt que la fusion se réalise au plus vite, au 1^{er} janvier 2026 pour que les efforts consentis par les deux parties soient bien capitalisés et portent leurs fruits dans l'intérêt de notre communauté rassemblée. Un Conseil d'administration sera programmé le 1^{er} octobre 2025 pour arrêter le projet de fusion qui sera soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2025.



Editorial Eric Ollinger, président de PIARC France

Que de travail abattu en quelques mois ! L'intérêt de la fusion ne faisait pas de doute : une meilleure visibilité internationale pour l'IDRRIM, une structure robuste avec des permanents pour PIARC France, des compétences qui se complètent (sur la viabilité hivernale et la résilience à PIARC France/sur les aménagements urbains à l'IDRRIM), et puis une simplification pour les adhérents.

Mais pour y arriver, il a fallu apprendre à se connaître, se comprendre, et construire la confiance. Disons-le franchement, elle n'était pas acquise au début, la crainte naturelle pour PIARC France, association plus petite en taille, étant de voir son ADN et son nom disparaître dans l'IDRRIM. Il a fallu des efforts et des compromis, au gré des réunions sur les statuts, sur la gouvernance, sur les comptes. Je salue les efforts réalisés par l'IDRRIM, notamment l'ouverture du bureau à deux représentants de l'international, et surtout l'appui réalisé pour la gestion des adhérents dans cette phase transitoire. De notre côté, nous avons renoncé à l'alternance public-privé à la tête du conseil stratégique international, au profit d'un équilibre global public-privé, et abandonné l'idée d'un droit de veto sur les questions internationales, qui a pu choquer. Je crois que nous avons atteint un point d'équilibre. La nouvelle association sera plus forte et l'international sera au cœur de ses missions. Ce ne sera plus l'IDRRIM, ce ne sera plus PIARC France, ce sera les deux à la fois, et même beaucoup plus. 1+1 = 3 !

Point d'avancement



Séminaires

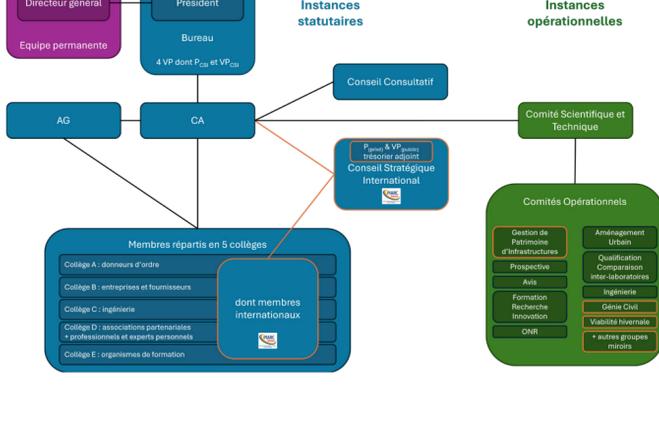
Trois réunions de séminaire se sont tenues depuis la précédente lettre d'information, les 3 avril, 12 mai et 17 juin 2025. Un séminaire conclusif préalable à l'arrêt du projet de fusion en Conseil d'administration est programmé le 8 septembre 2025.

La motivation de deux associations à se rapprocher est d'être plus dynamiques et performantes ensemble que séparément et, grâce à l'appui de l'équipe de permanents, que les bénévoles puissent consacrer plus de temps à l'animation stratégique de l'association fusionnée.

Avec ce projet en perspective, un équilibre a été trouvé autour des accords suivants :

- o La présidence du conseil stratégique international (CSI) de l'Association fusionnée sera confiée au secteur privé et sa vice-présidence confiée au secteur public, avec un renouvellement du président tous les 4 ans sans alternance public/privé
- o Les président et vice-président du CSI siègeront au bureau de l'Association fusionnée comme vice-présidents ; le président du CSI sera 1er vice-président de l'Association fusionnée
- o Les décisions concernant les activités de Comité national français de PIARC seront préparées par le CSI et proposées aux instances compétentes (CA et/ou AG de l'Association fusionnée)
- o Le nom de l'Association fusionnée sera : Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité – Comité français de l'association mondiale de la route. Les deux logos seront maintenus. Le logo PIARC France sera en particulier utilisé à l'international.

L'organigramme résultant est le suivant :



Point d'avancement des groupes de travail



GT1 – Gouvernance, modification des statuts et organigramme

Livrables : Statuts de l'association fusionnée, organigramme général de l'association, rétroplanning des déclarations et publications au JO, greffe, INSEE

Deux réunions se sont tenues les 28 mars et 6 mai 2025. 8 versions des statuts ont été examinées. Le rôle du CSI est décrit. Le travail en cohérence avec le CST est identifié. Les 5 collèges de l'IDRRIM ne sont pas modifiés. Pour se rapprocher du mode de fonctionnement de PIARC France, une forme de démocratie représentative est introduite. Les membres adhérent à titre individuel (collectivités, entreprises, bureau d'études, sociétés concessionnaires d'autoroutes) ou à titre personnel (experts et professionnels) à l'Association fusionnée, pourront au titre de leur groupe d'appartenance élire des administrateurs qui siègeront au CA et des délégués qui disposeront du droit de vote en AG.



GT2 – Direction au quotidien, communication et organisation des activités

Livrables : Composition et fonctions du conseil stratégique international, stratégie de communication sur missions IDRRIM et missions international, propositions d'ajustements sur site internet

Ces sujets ont été traités dès la première réunion et il n'y a pas eu besoin de compléments. Le DG de l'IDRRIM participe à l'ensemble des réunions de séminaires et des GT.



GT3 – Évolution des cotisations des adhérents, rôle des partenaires

Livrables : base de données fusionnée des adhérents et éléments de langage sur les prestations associées, pistes de nouveaux partenariats ou ressources

Le Groupe de travail s'est réuni le 4 mars 2025. Le barème des cotisations a été élaboré. Les membres fondateurs cotiseront à l'association fusionnée à hauteur de la somme de leurs cotisations antérieures à l'IDRRIM et à PIARC France (principe de neutralité financière à service équivalent). Les nouveaux membres à l'association fusionnée souhaitant adhérer au comité PIARC France se verront appliquer une cotisation complémentaire couvrant le montant du reversement à PIARC monde.



GT4 – Comptes, budget et fiscalité

Livrables : Budget 2026 de l'association fusionnée avec budget annexe PIARC France, traité de fusion incluant les modalités de rapprochement des patrimoines

Le GT s'est réuni les 21 mars, 14 avril, 7 mai et 16 juin 2025. L'Association fusionnée disposera d'un budget annexe (international) lié à un compte courant spécifique géré par un trésorier adjoint.

Les principes d'affectation entre budget général et budget annexe reposent essentiellement sur la nature nationale ou internationale des dépenses ; en revanche toutes les recettes de quelle nature qu'elles soient (cotisations, subventions, remboursements d'avances, etc.) iront au budget général qui assurera l'équilibre du budget annexe et pour raison de commodité les reversements de cotisations à PIARC. L'apport du budget général au budget annexe se fait en début d'année par un versement global sur le compte courant international des ressources équivalentes aux dépenses prévues. Le suivi du budget annexe fait l'objet d'au moins deux échanges (juin et décembre) entre trésoriers et directeur général de façon à permettre des réajustements et bilan (septembre et janvier). Les valeurs mobilières de placement apportées par PIARC France au moment de sa fusion dans l'IDRRIM seront logées dans un compte spécialement identifié de l'Association fusionnée ; ces valeurs seront destinées à couvrir les risques financiers pris par l'Association fusionnée dans sa participation aux congrès internationaux.



Calendrier

Conseil d'administration d'arrêt du projet de fusion :

- IDRRIM : 1er octobre 2025
- PIARC France : 2 octobre 2025

Assemblée générale extraordinaire de validation du projet de fusion :

- IDRRIM : 10 décembre 2025
- PIARC France : 2 décembre 2025